

SOUSSION D'INFORMATIONS EN VUE DE LA RECONNAISSANCE DU STATUT INDEMNÉ DE MALADIES DE CATEGORIES C CONFORMÉMENT AU CHAPITRE 4 DE LA PARTIE II DU RÈGLEMENT (UE) 2020/689 ET À L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/2002 DE LA COMMISSION :

Compartiment dépendant de la Dorme (39), FRANCE

1. Date de soumission	Date d'envoi : 10 novembre 2025 Référence : BSA/2412011	Date de reconnaissance du programme d'éradication : 15 mai 2021 Référence : BSA/2006008
2. Nom de l'État membre et coordonnées du point de contact	Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire Direction générale de l'alimentation. 251, rue de Vaugirard – 75732 Paris cedex 15 Tel : 01 49 55 84 61 @ : bsa.sdsbea.dgal@agriculture.gouv.fr	
3. Nom de la maladie de catégorie C	☒ Septicémie hémorragique virale (SHV) ☒ Nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI)	
4. Identification des motifs de reconnaissance du statut indemne :	(a) ☐ absence d'espèces répertoriées (b) ☐ l'incapacité de l'agent pathogène à survivre (c) ☐ données historiques et données de surveillance (d) ☒ achèvement d'un programme d'éradication : Programme B	
5. Champ d'application territorial :	(a) ☐ zone (b) ☒ compartiment Le compartiment est la sous-population piscicole détenue dans un établissement unique : "la pisciculture de la Dorme".	
6. Les déclarations de statut indemne de compartiments contiennent les informations suivantes:		
a) Compartiments indépendants	Justification : Non concerné	

b) Compartiments dépendants	Facteurs épidémiologiques pris en compte : ii) la situation géographique de chaque établissement du compartiment et la nature de l’approvisionnement en eau; Cet établissement exerce les activités de grossissement de poissons d’étangs et de centre d’allotement pour des étangs associés dont certains sont situés à distance. Le centre d’allotement est situé en tête de bassin versant Il constitue donc un compartiment dépendant du statut sanitaire des eaux naturelles avoisinantes. Les étangs associés ne sont pas représentés sur les cartes en annexes pour des questions d’échelle. Ces étangs associés sont en tête de bassins versants soit déconnectés du réseau hydrographique, soit en barrage ou en dérivation d’un petit cours d’eau. ii) le statut sanitaire des autres établissements aquacoles du système hydrologique; Il n’y a pas d’autre établissement dans le système hydrologique. La salmoniculture la plus proche se situe à 26 km du centre d’allotement, à Les Planches près d’Arbois. Les deux salmonicultures situées à Les Planches près d’Arbois, sont les seuls établissements présents dans un rayon de 40 km autour du centre d’allotement. Elles sont reconnues officiellement indemnes de SHV et de NHI. iii) la localisation des établissements visés au point ii)) et leur distance par rapport au compartiment dépendant; Sans objet. Il n’y a pas d’autre établissement dans le bassin versant de la Dorme. iv) le volume de production des établissements visés au point ii)) ainsi que leur mode de production et la source de leurs animaux; Sans objet. Il n’y a pas d’autre établissement dans le bassin versant de la Dorme. v) la présence et l’abondance d’animaux aquatiques sauvages des espèces répertoriées concernées dans le système hydrologique et leur statut sanitaire; Les étangs associés à la pisciculture de la Dorme ainsi que le sous bassin versant de la Brenne, sont peuplés essentiellement de Cyprinidés, Percidés et Gasterosteidés. vi) les données indiquant si les espèces visées au point v) sont sédentaires ou migratrices; Ces espèces sont sédentaires.
------------------------------------	---

	vii)la possibilité pour les animaux aquatiques sauvages visés au point v) d'entrer dans le compartiment; La ferme respecte la réglementation nationale qui impose à toutes les fermes d'être équipées de grilles en amont et en aval de la pisciculture, ces grilles constituent une barrière artificielle empêchant l'entrée de poissons sauvages dans la pisciculture et l'évasion des poissons de la ferme. viii)les mesures générales de biosécurité appliquées dans le compartiment; Les opérateurs s'appuient sur les guides des bonnes pratiques relatives à leur activité : Guide de bonnes pratiques sanitaires en élevages piscicoles édité en septembre 2004 par la Fédération Nationale de l'Aquaculture (F.F.A.) Guides de bonnes pratiques sanitaires en étang du SMIDAP ix)les conditions hydrologiques générales dans le système hydrologique; L'établissement ne se trouve pas en zone inondable. Il n'y a pas de risques d'inondation de la ferme, ni de risques d'infiltrations d'eau en provenance des cours d'eau voisins.
7. Attestation confirmant que les critères généraux pertinents conformément à l'article 66, point a), du règlement (UE) 2020/689 pour les zones, ou à l'article 73, paragraphe 1, point a), dudit règlement pour les compartiments aquatiques, sont respectés.	
L'autorité compétente déclare que les critères généraux pertinents conformément à l'article 66, point a), du règlement (UE) 2020/689 pour les zones, ou à l'article 73, paragraphe 1, point a), dudit règlement pour les compartiments aquatiques, sont respectés.	
8. Critères de reconnaissance de statut indemne sur des critères d'absence d'espèce sensible	
Non concerné	
9. Critères de reconnaissance de statut indemne sur l'incapacité à survivre de l'agent pathogène	
Non concerné	
10. Critères de reconnaissance de statut indemne sur la base d'un historique	
Non concerné	
11. Critères spécifiques lorsque les motifs de reconnaissance du statut indemne sont fondés sur l'achèvement d'un programme d'éradication	
a) Les établissements aquacoles et, le cas échéant, les points de prélèvement dans la nature de la zone/du compartiment :	
i) Nombre d'établissements aquacoles agréés dans le programme ;	

Un seul établissement agréé constitue le compartiment : Entité juridique : EARL Pisciculture de la Dorme Nom usuel : Pisciculture de la Dorme Siret : 820 707 040 00011 Adresse du site : 12 rue des prés verts 39120 CHÊNE-BERNARD Numéro d'agrément zoosanitaire : FR39054001CE Numéro du site (idem carte jointe) : 902 Coordonnées géographiques de l'établissement aquacole : Latitude = 46.920355° Longitude = 5.484218°	
(ii) Nombre d'établissements aquacoles enregistrés dans le programme (le cas échéant) ;	
1/1	
(iii) Nombre de points d'échantillonnage dans les populations sauvages (le cas échéant) ;	
Aucun point d'échantillonnage n'a été effectué dans le milieu naturel.	
(iv) Cartes montrant les établissements aquacoles agréés et enregistrés et, le cas échéant, les points d'échantillonnage dans la nature ;	Les cartes figurent en annexes.
v) Nombre d'établissements aquacoles et, le cas échéant, de points d'échantillonnage dans la nature, sur le nombre total d'établissements aquacoles et de points d'échantillonnage dans la nature, qui ne sont pas infectés ;	1/1
(vi) Nombre d'établissements aquacoles et, le cas échéant, de points de prélèvement dans la nature, sur le nombre total d'établissements aquacoles et de points de prélèvement dans la nature, avec des cas confirmés ;	0/1
(vii) Nombre de nouveaux établissements aquacoles et, le cas échéant, de points d'échantillonnage dans la nature, sur le nombre total d'établissements aquacoles et de points d'échantillonnage dans la nature, avec des cas confirmés.	0/1

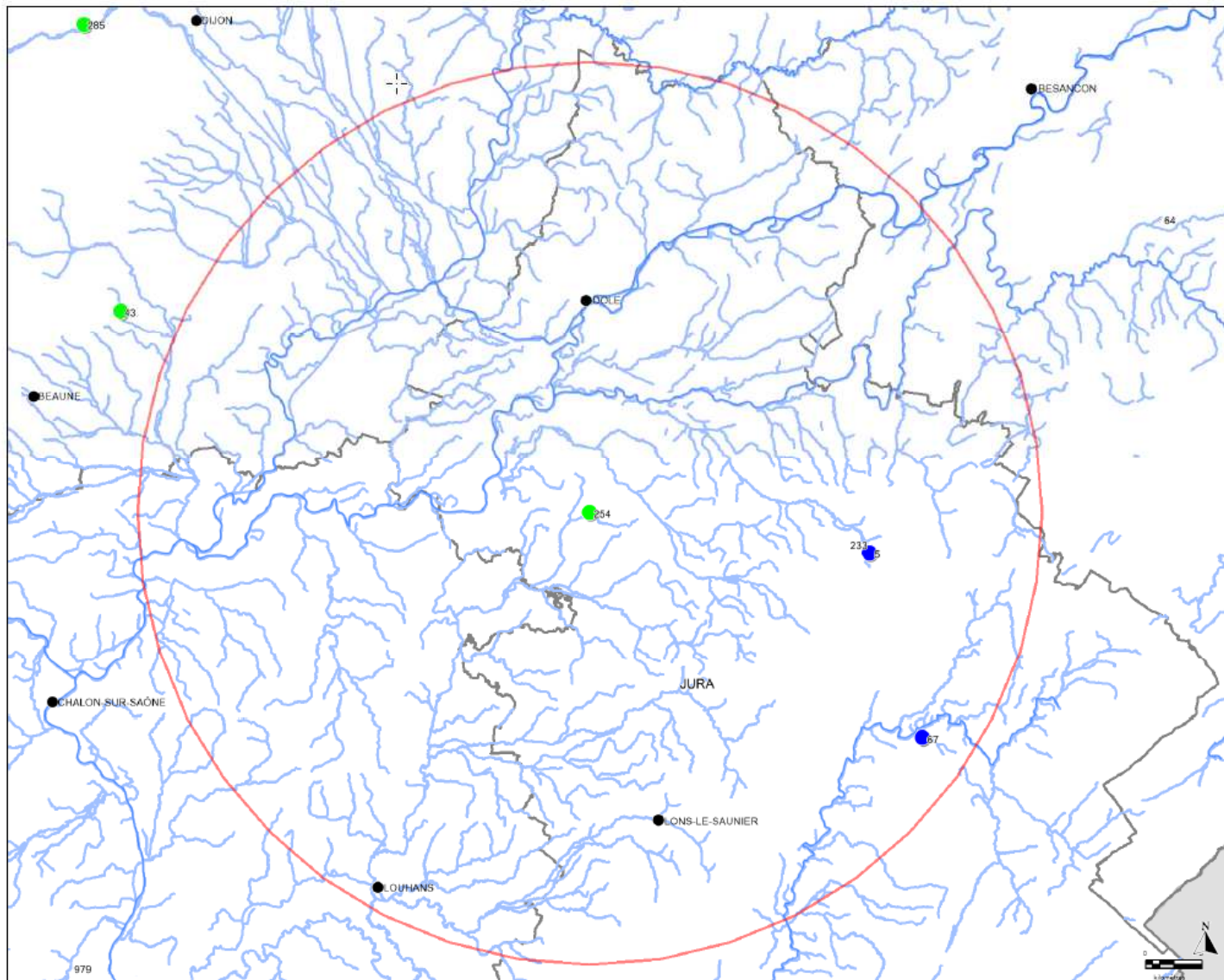
b) visites de santé animale et prélèvements effectués :

Année 2021									
Etablissement aquacole	Semestre	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage / inspection	Espèces lors de l'échantillonnage / inspection	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire
Pisciculture de la Dorme	1	1	1	<14 °C	Brochet, poissons d'étang	Brochet	30	3	0
Pisciculture de la Dorme	2	0	1	<14 °C	Brochet, poissons d'étang	-	-	-	-
Année 2022									
Etablissement aquacole	Semestre	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage / inspection	Espèces lors de l'échantillonnage / inspection	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire
Pisciculture de la Dorme	1	1	1	<14 °C	Brochet, poissons d'étang	Brochet	30	3	0
Pisciculture de la Dorme	2	0	1	<14 °C	Brochet, poissons d'étang	-	-	-	-

Année 2023									
Etablissement aquacole	Semestre	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage / inspection	Espèces lors de l'échantillonnage / inspection	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire
Pisciculture de la Dorme	1	1	1	<14 °C	Brochet, poissons d'étang	Brochet	30	3	0
Pisciculture de la Dorme	2	1	1	<14 °C	Brochet, poissons d'étang	Brochet	30	3	0
Année 2024									
Etablissement aquacole	Semestre	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage / inspection	Espèces lors de l'échantillonnage / inspection	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire
Pisciculture de la Dorme	1	0	1	<14 °C	poissons d'étang	Aucune *	0	0	0
Pisciculture de la Dorme	2	1	1	<14 °C	Brochet, poissons d'étang	Brochet	60	6	0

* : nombre insuffisant de brochets à prélever

Année 2025									
Etablissement aquacole	Semestre	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage / inspection	Espèces lors de l'échantillonnage / inspection	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire
Pisciculture de la Dorme	1	1	1	<14 °C	Brochet, poissons d'étang	Brochet	30	3	0



LEGENDE

MASSSES D'EAU

— Cours d'eau

LIMITES SANITAIRES

40 km autour de la
Pisciculture de la Dorme

PISCICULTURES

- (I) Indemnité NHI et SHV
- (II) Programme d'éradication
- (III) Indéterminé
- (V) Infecté
- Absence d'espèce sensible

Site n°5 - FR39425010CE

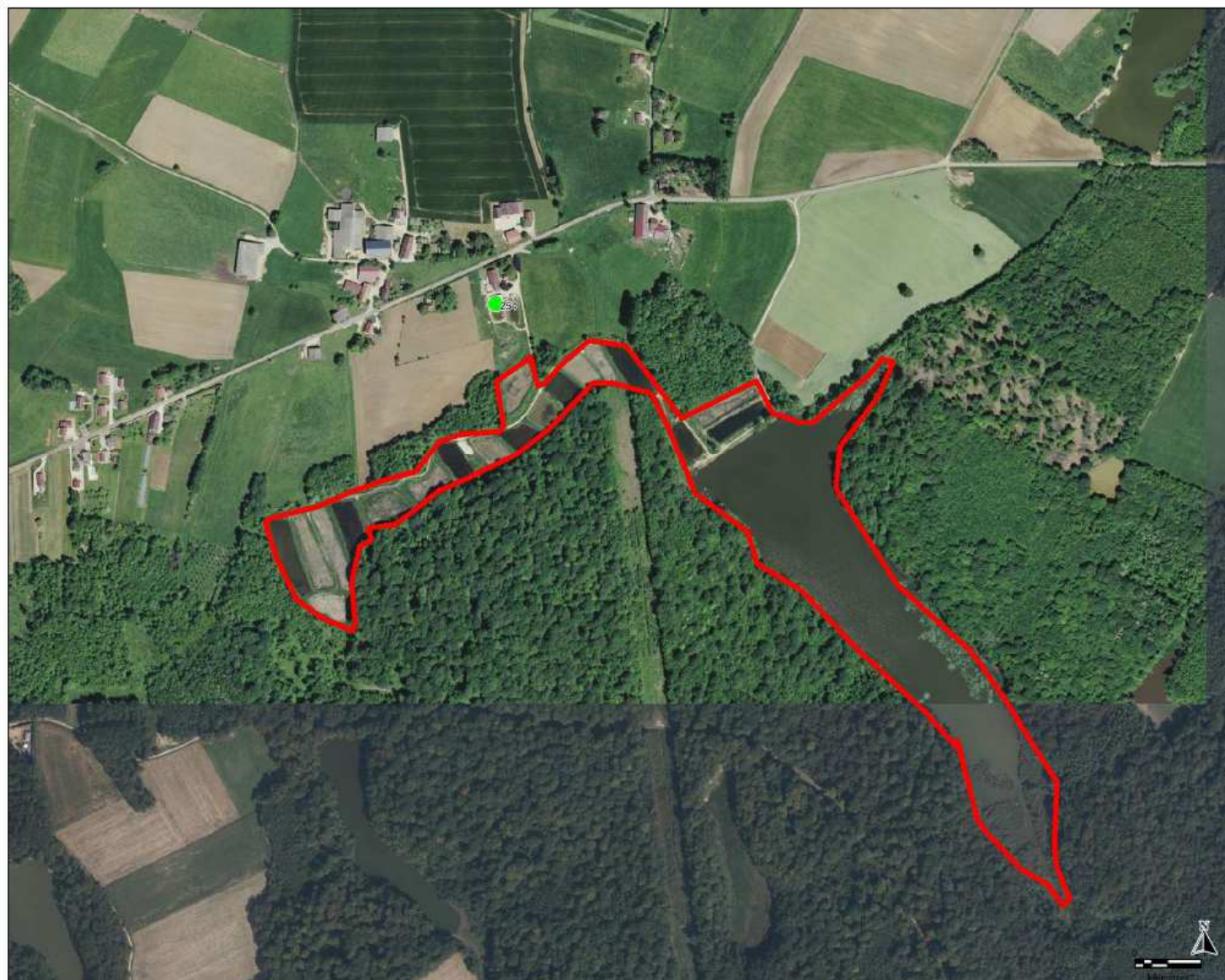
Site n°43 - FR21194001CE

Site n°67 - FR39366002CE

Site n°233 - FR39425006CE

Site n°254 - FR39482008CE

Site n°285 - FR21661001CE



LEGENDE

MASSES D'EAU

— Cours d'eau

LIMITES SANITAIRES

□ Compartiment concerné

PISCICULTURES

- (I) Indemne NHI et SHV
- (II) Programme d'éradication
- (III) Indéterminé
- (V) Infecté
- Absence d'espèce sensible

Site n°254 - FR39054001CE